

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUGNOUX

Procurations : Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN

Date de la convocation : 19 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-06-06 - Contractualisation avec le Conseil Départemental
Demande de subvention pour les vestiaires féminins

M le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'ils ont déjà eu à voter cette demande de subvention au titre de la contractualisation avec le Conseil départemental, et qu'il est aujourd'hui proposé, comme l'enveloppe triennale n'est pas totalement utilisée, d'ajuster le coût des vestiaires féminins, et de facto, de modifier le concours du Département pour cette opération engagée. Il est sollicité l'octroi de cette subvention désormais sur une base de modifiée.

- Travaux préparatoire installation : 14.731,36 € HT
- Travaux : 119.991,78 € HT
- Frais Architecte : 3.300 € HT

Considérant le plan de financement suivant :

- CD19 : 41.406 € soit 30,00 %
- Commune : 55.211,14 € soit 40,00 %
- DETR 41.406 € soit 30,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **A L'UNANIMITE**

- AUTORISE M le Maire à solliciter l'aide fléchée dans la contractualisation avec le Département de la Corrèze, au titre des vestiaires féminins, tout en modifiant le montant de l'aide à la baisse, soit 41.406 €
- APPROUVE le plan de financement
 - du Conseil Départemental de la Corrèze : 41.406 €
 - Etat : 41.406 €
 - autofinancement : 55.211,14 €

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 10 Décembre 2025
Le Maire,



Philippe BRUGERE
Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20251229-2025-06-06-DE
Date de réception en préfecture : 29/12/2025

